



Phyteis

Protéger les cultures
Protéger le futur

FILIÈRE NOISETTE



L'ÉQUILIBRE DE LA FILIÈRE FRANÇAISE DE LA NOISETTE NE TIENT PLUS QU'À UNE SEULE SOLUTION DE PROTECTION DES PLANTES CONTRE LES RAVAGEURS

UNE FILIÈRE LOIN DE POUVOIR RÉPONDRE
À LA DEMANDE FRANÇAISE
CHIFFRES CLEFS



SURFACES :

7 000 hectares*

VOLUMES :

11 000 tonnes



équivalent coques produites en France dont 50 % sont exportés (soit 1 % de la production mondiale de 1 million de tonnes)**.

Production turque : 700 000 tonnes.**



350*
producteurs
français



60 000 tonnes

Consommation française
de noisettes (coques)

soit 26 200 tonnes d'amandons.

PRODUCTIONS :



4 000 tonnes

destinées au marché coque (40 %),



7 000 tonnes

destinées au marché décortiqué**.



EXPORTATIONS/IMPORTATIONS :

**la France importe
90% de sa consommation**

(en provenance essentiellement de Turquie), une des conséquences majeures du manque de moyens de production.



La France abrite

la 1^{re} usine de production de Nutella® au monde (groupe Ferrero)

Basée à Villers-Ecalles (Seine-Maritime), elle valorise 12 000 tonnes d'amandons (sur les 26 200 tonnes consommées par la France).

3 RAVAGEURS MAJEURS ET DES SOLUTIONS DE LUTTE PEU EFFICACES

- En 2023, suite à la flambée des prix des intrants, des coûts de main d'œuvre, du gaz (utilisé pour sécher les noisettes), des carburants, la filière noisette a vu ses coûts de production passer de 1€/kg (2018) à 1,50 €/kg (2023).
- Les **rendements des noisetiers stagnent voire régressent** et ne suffisent pas à répondre à la demande. Les récoltes sont détruites par les ravageurs que sont le balanin, le phytopte et la punaise diabolique :
 - 100 % des vergers de noisetiers sont concernés par le balanin de la noisette, (coléoptère ravageur qui pond dans les noisettes en cours de maturation, les rendant inconsommables), causant jusqu'à 80 % de dégâts.
 - 80 % des vergers de noisetiers sont concernés par la punaise diabolique qui perce les coques encore vertes des noisettes pour en manger le fruit, causant jusqu'à 30 % de dégâts (les standards qualité des industriels acceptent moins de 1 % de piqûres de punaises).
 - Moyen de lutte contre le balanin et la punaise : il ne reste plus qu'une seule famille d'insecticides dont l'emploi est autorisé en France.
 - Le phytopte, acarien qui se niche dans le bourgeon, peut causer jusqu'à 50 % de dégâts sur certaines variétés comme la Corabel. La prolifération de ce ravageur est une conséquence directe du réchauffement climatique : les hivers n'étant pas assez froids, les phytophages ne disparaissent pas.
 - ➔ Moyen de lutte limité contre le phytopte.

Le retrait au niveau national de solutions efficaces contre les deux principaux ravageurs de la noisette sans réelle alternative a eu pour conséquence pour les producteurs une augmentation des coûts de production de 68 % (source : Unicoque).

- **Une perte de compétitivité majeure face à des noisettes importées qui ne respectent pas nos exigences de production :**
 - Ce manque de moyens de protection conduit à une perte de compétitivité de la France dans un marché mondialisé dominé par la Turquie (75 % de la production mondiale), pays qui décide du prix de référence...
 - ... et qui n'est pas soumis aux mêmes exigences en matière de protection des vergers : **seuls 2 insecticides sont autorisés en France**. L'essentiel de ces noisettes importées ne respecte pas les exigences européennes de protection des consommateurs, des opérateurs, et de l'environnement (eau, sols, biodiversité).
- L'augmentation des coûts et la baisse des rendements conduisent également à une baisse de la capacité d'investissements des producteurs.

TEMPS DU POLITIQUE & TEMPS DE LA RECHERCHE QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE « NOISETTES » FRANÇAISE ?

- 10 ans de recherches sont nécessaires pour retrouver des rendements acceptables.
- En l'absence de méthode alternative de lutte applicable à ce jour, l'Association Nationale des Producteurs de Noisettes (ANPN) travaille sur la recherche de solutions :
 - Les parasitoïdes contre la punaise diabolique : organisme qui se nourrit et se développe sur ou à l'intérieur d'un autre organisme (son hôte) et qui entraîne toujours la mort de l'hôte à la fin de son propre développement larvaire. Un dossier d'autorisation exige un premier niveau d'investissement de 3 millions d'euros (source : Unicoque).
 - Les kairomones contre le balanin de la noisette : miment les odeurs qu'émettent les insectes afin de les perturber. Budget : 1 million d'euros (source : Unicoque).

« La France importe 90 % de sa consommation de noisettes. A ce jour, aucune différence ne permet au consommateur français de distinguer ces noisettes en provenance de pays hors Union européenne de celles produites conformément à la réglementation phytopharmaceutique française et européenne. Cette situation est bien sûr inadmissible pour les consommateurs qui sont en attente de transparence et pour la filière française de noisettes qui n'a qu'un seul souhait : être en capacité de fournir son propre marché. »

Thierry Descazeaux, président de la coopérative Unicoque